

222C1951
FR0000073298-FS0620

29 juillet 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

IPSOS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 juillet 2022, la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.¹ (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 juillet 2022, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société IPSOS, et détenir, pour le compte desdits clients, 2 176 237 actions IPSOS représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 4,36% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
China International Fund Management Co., Ltd	691	ns	691	ns
JPMorgan Asset Management (Taiwan) Limited	9 054	0,02	9 054	0,02
JP Morgan Asset Management (UK) Limited	2 147 821	4,83	2 147 821	4,30
JP Morgan Investment Management Inc	18 671	0,04	18 671	0,04
Total JP Morgan Asset Management Holdings Inc.	2 176 237	4,90	2 176 237	4,36

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions IPSOS sur le marché.

Au titre de l'article L. 239-I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited a précisé détenir par assimilation 55 084 actions IPSOS³ (prises en compte ci-dessus) au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, sans échéance.

¹ Agissant pour le compte de clients sous mandat.

² Sur la base d'un capital composé de 44 436 235 actions représentant 49 919 328 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un delta de 1.